Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0100-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

DÉSIGNATION DU REPRESENTANT D'ANNEMASSE AGGLO - COMITÉ DE PILOTAGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACE NATUREL SENSIBLE SALEVE-GENEVOIS

N° BC_2026_0100

Séance du : 25 août 2026

Convocation du : 18 août 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Anne-Lise VOUTAY, Christophe CALLAY

Excusés :
Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Patrick ANTOINE, Coralie FERNEX

***

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Pour rappel, le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (ENS) constitue l'outil phare du Département de la Haute-Savoie proposé aux territoires afin qu'ils définissent à une échelle pertinente une politique globale de préservation et de valorisation des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages, déclinée en un plan d'actions quinquennal. Le « Contrat de Territoire ENS Salève-Genevois » est transfrontalier, porté par le Syndicat Mixte du Salève et la Communauté de Communes du Genevois côté français, avec la République du Canton de Genève comme Cheffe de file côté suisse.

Le comité de pilotage se réunit chaque année pour suivre la mise en œuvre des différentes actions, sur différents volets : préserver la nature et les paysages, valoriser la nature et les paysages et accueillir les publics, mais aussi évaluer les effets des mesures.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

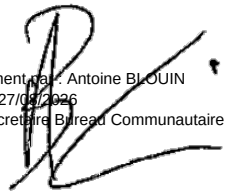
DECIDE :

DE DÉSIGNER Denis SERVAGE pour représenter Annemasse – Les Voirons agglomération au sein du Comité de pilotage Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles Salève-Genevois.

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0100-DE

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 25/08/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 27/08/2026
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.